



Mémento

Mairie de Billio

Secrétaire : Valérie ANGOT

Tél : 02 97 42 28 18

Fax : 02 97 42 27 49

Mail : mairie.billio@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et vendredi de 13h30 à 17h00

Mardi, mercredi, jeudi

de 13h30 à 18h00



Téléphones utiles

Urgences

Médecin de garde :: 02 97 68 42 42

Pharmacie : 3237

Pompiers : 18

Urgences médicales : 15

Police : 17

Cabinet infirmier : 02 97 42 21 89

Aide à domicile : 06 88 87 52 24

ADMR : 02 97 42 30 05



ACAD (Association Cantonale d'Aide à Domicile)

Maison de services publics

27 rue de Rennes

56660 Saint-Jean-Brévelay

Ouverture : du lundi au vendredi de

9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Tél : 02 97 60 13 03



Messes à Billio

Messe de la Toussaint et prières des défunts à Plumelec le 01/11 à 10h30.

Billio célébration et prières pour les défunts le 01/11 à 14h30.

Messe des défunts le 02/11 à 10h30 à Plumelec.

Messe à Billio le dimanche 19 novembre à 9h30.

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 : Le Maire et son Conseil Municipal invitent l'ensemble de la population à participer aux cérémonies : 10h45 dépôt de gerbe à Billio puis 11h15 à Guéhenno.

VIE ASSOCIATIVE

Randonnée du Comité des fêtes : La randonnée du 29 octobre a rencontré un succès au-delà des espérances du Comité. De 150 en 2016, le nombre de randonneurs est passé à 302. Cet afflux de participants a nécessité une grande réactivité des bénévoles qui ont fait le nécessaire pour que tout se passe au mieux pour accueillir les promeneurs. A l'arrivée, ceux-ci ne tarissaient pas d'éloges sur la beauté et la qualité des sentiers, comme de l'accueil.

Le Comité des fêtes remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé à la réussite de cet événement.



Novembre : Les matchs du F.C.B.

Dimanche 5 novembre à 13h00 Billio se déplace à Pleucadeuc J.A. (éq.2).

Dimanche 12 novembre : match de coupe (lieu et heure indéterminés)

Dimanche 19 novembre à 15h30 Billio reçoit Les Cadets de Guéhenno (Éq.2)

Dimanche 26 novembre à 13h00 Billio se déplace à Monterlot E.L.A. (éq.2).

Association « Billio Matériel » : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE le vendredi 17 novembre à 19h à la salle communale.

Association « Dans Tous Les Sens » :

L'association organise un concert de chorale avec « Le Choeur d'hommes du Pays Vannetais » à l'église de Plumelec le dimanche 3 décembre à 15h.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Tous nos vœux de bonheur à Adrien Caro-Héquet qui est né le 2 octobre à Vannes, et à ses parents Emilie Héquet et Fabien Caro demeurant à la Ville-Guingamp.

Recensement militaire : les jeunes garçons et filles doivent impérativement se faire recenser en mairie à partir de leurs 16 ans. Se munir du livret de famille, de la carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pacte Civil de Solidarité (PACS) :

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48)

Rappel listes électorales: L'inscription sur les listes électorales doit se faire avant le 31 décembre soit cette année avant le vendredi 29.

INFORMATIONS DIVERSES

- Informations de la Gendarmerie Nationale : VENDEURS DE CALENDRIERS - MISE EN GARDE - VOL PAR RUSE

La fin de l'année approche. Des personnes mal intentionnées se présentent déjà au domicile des habitants et tentent de vendre des calendriers en se faisant passer pour ce qu'elles ne sont pas (*par exemple se disant représenter les sapeurs-pompiers, la mairie, des associations caritatives, etc.*)

Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime qui est généralement une personne vulnérable. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent l'attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur.

N'ouvrez qu'aux personnes dont vous êtes formellement certain de la qualité (agents de La Poste, Sapeurs Pompiers en tenue, ...).

- **Le Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerres** organise une après-midi de rencontres, conférences et témoignages le jeudi 16 novembre à 14h30 au Palais des Arts de Vannes.

- Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un million de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.

- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.

- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)

CONCERT CHORALE
AU PROFIT DE LA LUTTE
CONTRE LA MUCOVISCIDOSE

PLUMELEC
ÉGLISE
3 DÉCEMBRE 16H



AVEC LE **CHOEUR D'HOMMES**
DU PAYS VANNETAIS

PARTICIPATION
LIBRE



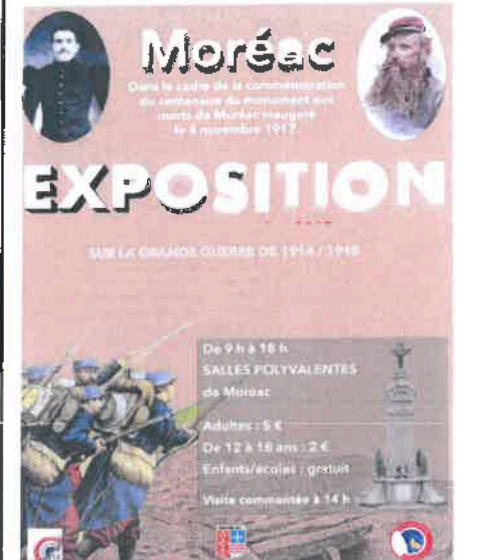
Moréac
Dans le cadre de la commémoration
du centenaire du mouvement aux
monts de Moréac organisé
le 4 novembre 1917.

EXPOSITION

SUR LA GRANDE GUERRE DE 1914 / 1918

De 9h à 18h
SALLES POLYVALENTES
de Moréac

Adultes : 5 €
De 12 à 18 ans : 2 €
Enfants/écoles : gratuit
Visite commentée à 14h



**Les dangers
du monoxyde
de carbone (CO)**

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel.
Il ne sent rien et ne se voit pas.



- Arrêter de fumer si vous êtes fumeur et arrêter de boire alcool avant d'aller dormir.
- Utiliser toujours des appareils de chauffage à gaz (chaudière, barbecue, brasero, cuisinière, etc.) à l'extérieur.
- Respecter le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson de la maison.